

Les comptes nationaux passent en base 2000

A compter de mai 2005, les comptes nationaux seront publiés dans les nouvelles références dites de la base 2000, succédant à la base 95. Ce changement de base est susceptible d'entraîner une révision du niveau et de l'évolution du PIB et du RNB ainsi que de l'ensemble des agrégats et ratios. Avant cette date, toutes les publications des comptes nationaux continueront d'être en base 95.

Au sein d'une même base les évaluations doivent rester comparables année après année, c'est pourquoi les changements de concepts ou les améliorations statistiques affectant les niveaux ne peuvent intervenir qu'au moment des changements de base. Ces opérations, généralement de grande ampleur, comportent la réévaluation de séries temporelles rétrospectives cohérentes sur longue période, qui doivent en outre conserver toute leur cohérence comptable. Ces séries rétrospectives seront publiées le 20 mai 2005 simultanément avec les comptes des années 2000 à 2004.

Les changements de base sont indispensables à la qualité des comptes nationaux et font progresser l'harmonisation européenne. Ils sont l'occasion de trois types d'améliorations essentielles: adaptation à la description de l'économie, réévaluation des niveaux par la mobilisation de sources nouvelles ou non disponibles chaque année, mise à jour de l'année de référence des prix constants. Ce dernier aspect au moins est désormais imposé tous les cinq ans par Eurostat.

Jusqu'au milieu des années 90, l'INSEE effectuait des changements de base d'assez grande ampleur, approximativement décennaux. Après les bases 56, 59 et 62, il y eut les bases 71, 80 puis 95. A l'occasion de la base 95, l'ensemble des pays européens ont adopté le système comptable SEC95 et la nomenclature d'activités NACE, ce qui a rendu les statistiques européennes beaucoup plus comparables. La base 2000 constituera pour l'ensemble des pays de l'Union un approfondissement dans la mise en œuvre d'évaluations harmonisées et l'adoption des derniers règlements entrés en vigueur depuis celui de la première version du SEC95.